

Signature de deux conventions entre la Société nationale des Hydrocarbures, l'ONE et le ministère du Travail

## La GOC financera la formation des jeunes et des employés de l'ONE

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LA Société nationale des hydrocarbures du Gabon (GOC), l'Office nationale de l'emploi (ONE) et le ministère du Travail ont paraphé, ce mardi après-midi, deux conventions de partenariat en faveur de la jeunesse gabonaise. La première convention, signée d'une part, entre le ministre du Travail et de l'Emploi, Simon Ntoutoume Emane et, d'autre part, Arnaud Calixte Engandji Alandji, agissant en qualité d'Administrateur

directeur général de la GOC, vise à mettre en stage d'apprentissage des jeunes diplômés gabonais.

« Ladite convention a une durée de quatre ans renouvelable et pendant ce temps, selon les besoins de l'employeur, l'ONE se doit de fournir les profils qui figurent dans sa base de données. S'il n'y a aucun profil dans la base, l'ONE procédera par appel dans les médias pour recevoir des profils, l'objectif étant de permettre à ces jeunes compatriotes d'obtenir une expérience afin d'améliorer leur employabilité », a déclaré Hans-Landry Ivala,



Photo : F.A.

Signature de l'accord par l'Adg de la GOC (m), M. Engandji et le Dg de l'ONE M. Ivala.

directeur général de l'ONE, à l'issue de la signature de ces deux accords. Ainsi donc, ce partenariat

établi pour une durée de quatre ans renouvelable, s'adresse aux jeunes Gabonais âgés de 18 à 30 ans,

scolarisés ou en quête d'un premier emploi et inscrits à l'ONE. Ces personnes recevront une allocation mensuelle de 30 % minimum de la rémunération du poste occupé au sein de la GOC et bénéficieront de la couverture de la CNSS et de la CNAMGS.

La deuxième convention, valable deux ans renouvelables contient plusieurs volets. A savoir l'accompagnement administratif, structurel et infrastructurel de l'ONE, la formation des conseillers dans la mise en place des assises de l'emploi. Ainsi, la GOC s'engage à allouer un mor-

tant forfaitaire mensuel couvrant la formation des conseillers de l'emploi, à mettre à la disposition de l'ONE des locaux pour deux ans et à l'accompagner dans la mise en place d'une plate-forme internet.

« Ce partenariat permettra à l'ONE d'étendre son réseau d'agences dans les quartiers où les besoins en termes d'emplois sont importants et, à terme, on devrait pouvoir arriver à un système cohérent où l'employeur et le demandeur se rencontrent sans l'intervention de tiers », a déclaré l'ADG de la GOC Arnaud Calixte Engandji Alandji.